

**VOUS ETES FUTUR BACHELIER ET AVEZ BESOIN D'UN VISA
POUR POURSUIVRE VOS ETUDES SUPERIEURES EN FRANCE A LA RENTREE 2019**

Cette note est destinée à faciliter les démarches que vous devez entreprendre afin d'obtenir un visa long séjour pour étudier en France. Elle présente les pièces qui constituent votre dossier de demande de visa. Ces pièces ne sont pas les mêmes selon votre âge :

① Vous êtes majeur (18 ans) **ou vous serez majeur à votre arrivée en France** et vous êtes inscrit ou préinscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur : vous devez demander un **visa étudiant long séjour** au coût de **1110 dirhams** + 263 dhs pour frais de service TLS CONTACT. Attention : le tarif est soumis au taux de change.

② Vous n'êtes pas majeur (18 ans) **et vous ne le serez pas au moment de votre arrivée en France** et vous êtes inscrit ou préinscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur : vous demandez **un visa mineur scolarisé** au coût de 1110 dirhams+ 263 dhs pour frais de service TLS CONTACT.

Dans tous les cas, le passeport ordinaire est obligatoire (**pas de passeport diplomatique ou de service ou autre passeport spécial**) et doit avoir une durée de validité d'au moins un an et trois mois (jusqu'à **l'été 2020**). Dans le cas contraire, il faut entreprendre, le plus tôt possible, les démarches nécessaires afin de le proroger ou le renouveler par un passeport biométrique.

① DEMANDE DE VISA ETUDIANT LONG SEJOUR

PIECES A FOURNIR *	OU LES OBTENIR ?
<p>Identité :</p> <p><input type="checkbox"/> Formulaire de demande daté et signé, accompagné du récépissé : s'inscrire sur le site France-Visas.gouv.fr</p> <p><input type="checkbox"/> 1 photos d'identité récente, fond clair, tête nue, bouche fermée</p> <p><input type="checkbox"/> La carte d'identité nationale marocaine ou la carte de séjour au Maroc pour les élèves ayant une autre nationalité</p> <p><input type="checkbox"/> Le passeport : photocopie de la page d'identité (page où se trouve la photo) et celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, ainsi que la page sur laquelle est apposé le cachet du guichet bancaire, du service postal ou du service du Trésor qui aura domicilié le dossier « Etudes à l'étranger » de l'étudiant</p> <p><input type="checkbox"/> Un justificatif d'hébergement en France, pour les 3 premiers mois au moins, lettre fournissant une explication relative aux conditions d'hébergement rédigée par vos soins ET réservation d'hôtel OU Attestation de l'établissement d'accueil OU Attestation sur l'honneur d'hébergement + justificatif de domicile</p>	<p><input type="checkbox"/> Sur le site de France-Visas : une fois votre inscription validée vous serez automatiquement dirigé vers le site TLSCONTACT ou il faudra s'inscrire également</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès de la banque de vos parents</p>
<p>Parcours scolaire :</p> <p><input type="checkbox"/> Relevé de notes au baccalauréat</p> <p><input type="checkbox"/> Inscription ou préinscription dans un établissement de l'enseignement supérieur</p>	<p><input type="checkbox"/> Au lycée, le jour de l'affichage des résultats du bac</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès de l'établissement concerné, via parcoursup</p>
<p>Ressources (minimum exigé 615 Euros par mois):: produire l'un des justificatifs suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> Soit (Maroc) : une attestation de dépôt d'une somme de 7380 € pour l'année d'études, sur un compte ouvert en France au nom de l'étudiant ou la preuve d'un virement irrévocable et permanent de 615 € (6 800 dirhams environ) par mois avec attestation de prise en charge des parents, les justificatifs de ressources (3 derniers relevés bancaires, 3 derniers bulletins de salaire et attestation de travail) et du lien de parenté</p> <p><input type="checkbox"/> Soit (France) : la prise en charge d'un parent proche (parents, grands-parents, frère, sœur, oncle, tante) accompagnée des justificatifs d'identité (justifier le lien de parenté et produire une copie de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour du répondant) et de ressources (3 derniers bulletins de salaire, relevés bancaires des 3 derniers mois et dernier avis d'imposition)</p> <p><input type="checkbox"/> Soit : une attestation de versement d'une bourse du gouvernement français, marocain, d'un gouvernement étranger ou d'un organisme international</p>	<p><input type="checkbox"/> Auprès de la banque de vos parents</p> <p><input type="checkbox"/> Auprès du parent concerné</p>

● **② DEMANDE DE VISA MINEUR SCOLARISE DANS LE SUPERIEUR**

PIECES A FOURNIR *	OU LES OBTENIR ?
<p>Identité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1 formulaire de demande de visa long séjour signés par la personne investie de l'autorité parentale <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente, fond clair, tête nue, bouche fermée <input type="checkbox"/> Le passeport : photocopie de la page d'identité (page où se trouve la photo) et celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, ainsi que la page sur laquelle est apposé le cachet du guichet bancaire, du service postal ou du service du Trésor qui aura domicilié le dossier « Etudes à l'étranger » de l'étudiant <input type="checkbox"/> Un justificatif d'hébergement en France, pour les 3 premiers mois au moins, ou un courrier explicatif, attestation sur l'honneur d'hébergement. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sur le site de France-Visas : une fois votre inscription validée vous serez automatiquement dirigé vers le site TLSCONTACT ou il faudra s'inscrire également <input type="checkbox"/> Auprès de la banque de vos parents
<p>Filiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La justification du lien de parenté (livret de famille, acte de naissance, jugement...) <input type="checkbox"/> L'autorisation parentale de sortie du territoire marocain pour mineur sur papier libre avec signatures des 2 parents, légalisée 	
<p>Scolarité, Assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Délégation d'autorité parentale à un répondant en France (particulier ou chef d'établissement, si internat) sur papier libre, signée des deux parents <input type="checkbox"/> Engagement du répondant de prise en charge financière du mineur scolarisé pendant la durée de son séjour : Annexe – CP/ETU – Scolarisation d'un mineur <input type="checkbox"/> Carnet de vaccination à jour <input type="checkbox"/> Les justificatifs de ressources du répondant : bulletins de salaire, avis d'imposition <input type="checkbox"/> La copie de la carte nationale d'identité française ou du titre de séjour du répondant <input type="checkbox"/> Le contrat d'assurance et les conditions générales prouvant que les soins médicaux et hospitaliers d'urgence sont couverts à concurrence de 300 000 dirhams, pour la durée de la scolarité, tant que l'élève ne peut adhérer à la sécurité sociale étudiante en France <input type="checkbox"/> La preuve d'un virement irrévocable, mensuel et permanent de 615 € (6 800 dirhams environ) par mois, avec les justificatifs de ressources des parents. <input type="checkbox"/> Inscription ou préinscription dans un établissement de l'enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> : Sur le site de France-Visas : une fois votre inscription validée vous serez automatiquement dirigé vers le site TLSCONTACT ou il faudra s'inscrire également <i>télécharger la fiche visa étudiant mineur</i> <input type="checkbox"/> Auprès de la compagnie d'assurance de vos parents <input type="checkbox"/> Auprès de la banque de vos parents <input type="checkbox"/> Au lycée, le jour de l'affichage des résultats du bac <input type="checkbox"/> Auprès de l'établissement concerné, via parcoursup

- *Les documents originaux présentés avec leur photocopie (un exemplaire) seront restitués au moment du dépôt de la demande*

③ DEPOT DU DOSSIER COMPLET

Le lieu de présentation pour le dépôt des demandes n'est pas le service des visas, mais le centre TLS CONTACT, 571 Avenue MOHAMED VI, quartier Souissi, im. MATHIS, bloc C, Rabat. Le plan d'accès est disponible sur : https://fr.tlscontact.com/ma/rba/page.php?pid=center_info

Si vous ne pouvez honorer le rendez-vous fixé, il vous appartiendra de prendre vous-même rendez-vous avec TLS CONTACT

A partir du 1er Décembre 2018, toute demande de visa pour la France devra être faite depuis le site [France-Visas](https://france-visas.gouv.fr/). Une fois que vous aurez rempli votre formulaire sur le site France-Visas, vous serez redirigé vers le site de TLScontact pour prendre votre rendez-vous.

Munis de 2 exemplaires de votre dossier (2 dossiers distincts présentés dans 2 pochettes différentes, l'un constitué des documents originaux, l'autre des copies, présentées dans le même ordre) et de **1110 dirhams en espèces** + 263 DHS de frais de service TLS CONTACT (**l'appoint est souhaité**), vous devrez vous présenter **au centre TLS CONTACT** ;

Cette organisation est un service rendu aux SEULS élèves du lycée DESCARTES, permettant à chacun de gagner du temps et de la sérénité.

Nous vous demandons, par respect pour le personnel du centre TLS, de suivre scrupuleusement les indications présentées dans cette note pour constituer vos dossiers et de faire preuve, lors de vos rendez-vous, de la courtoisie la plus élémentaire (ponctualité, calme).

CONSEILS :

- Préparez vos dossiers suffisamment à l'avance, n'attendez pas le résultat du baccalauréat.
- Si certaines pièces sont manquantes, comme par exemple une attestation d'inscription dans le supérieur, ce qui devrait être l'exception, vous devrez quand même déposer votre dossier le jour prévu quitte à le compléter ultérieurement.
- N'oubliez pas, comme demandé plus haut, ayez l'appoint.
- Tout rendez-vous raté, ne pourra en aucun cas être reporté. Il vous appartiendra de reprendre rendez-vous par vos propres moyens. Dans ce cas-là, TLS CONTACT acceptera le dépôt du dossier sur la base du relevé de notes du lycée.
- Les documents originaux présentés avec leur photocopie (un exemplaire) seront restitués au moment du dépôt de la demande
- Attention : vous ne devez pas laisser vos originaux. TLSCONTACT a besoin de vérifier si vos copies sont conformes à vos originaux. **Pensez à les récupérer dès la vérification faite sinon vous ne les récupérez jamais.**
- **Note importante : "Tout document original transmis à l'appui d'une demande de visa ne pourra en aucun cas être restitué"**

Nouvelles procédures :

Prépaiement obligatoire des frais de service à partir du 1er Déc 2018

Vous êtes priés de bien vouloir procéder au prépaiement des frais de service dans un délai de 3 jours après votre prise de rendez-vous.

Le prépaiement se fait dans n'importe quelle agence WAFI CASH. Vous êtes priés de disposer de la référence individuelle de votre rendez-vous (ID) pour réussir cette opération.

Dans le cas où vous souhaiteriez reporter votre rendez-vous, vous êtes priés de bien vouloir prendre contact avec le centre d'appel, au plus tard 48 heures avant votre comparution au centre de dépôt de Visa.

Cette option n'est valable qu'une seule fois.

Le cas échéant, en cas de désistement ou absence au rendez-vous sans avoir avisé dans les délais impartis, les frais de service ne seront pas remboursables.

Les éventuels détenteurs de visas « tourisme » doivent impérativement demander un visa long séjour pour études s'ils souhaitent séjourner plus de trois mois sur le territoire français et obtenir une carte de séjour étudiant.

Après obtention de votre visa long séjour pour études, et dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devrez valider votre visa à l'adresse ci-dessous.

<https://administration-etrangers-en-France.interieur.gouv.fr>

Cette démarche simple et rapide vous garantit un séjour régulier en France pour mener à bien votre projet d'installation.

Vous aurez besoin :

- d'une adresse électronique (mil) valide
- des informations figurant sur votre visa,
- de communiquer votre date d'entrée en France,
- de votre adresse de résidence en France,
- de votre cartes de paiement pour payer en ligne la taxe de délivrance d'un titre de séjour (voir les autres modalités de paiement sur le portail)

Si vous n'avez pas effectué cette démarche dans les 3 mois, vous ne serez plus en séjour régulier sur le territoire français et en conséquence, vous ne pourrez pas franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen.

Après l'obtention de votre visa mineur scolarisé dans le supérieur:

- Vous devrez IMPERATIVEMENT vous présenter à la préfecture compétente au moment de votre majorité, (avant la fin du deuxième mois suivant votre majorité,) afin de solliciter votre première carte de séjour mention étudiant. Après l'expiration de votre visa, il vous est fortement déconseillé de quitter le territoire français avant d'avoir obtenu un récépissé de demande de carte de séjour sous peine de devoir suivre toute la procédure en vue d'obtenir un visa de long séjour études. En effet, dans le cas contraire, un visa de retour ne pourra vous être délivré.